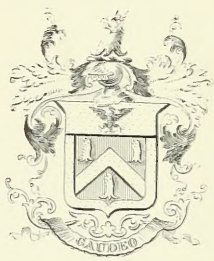

John Carter Brown
Library
Brown University

The John Carter Brown Library
Brown University
Purchased from the
Louisa D. Sharpe Metcalf Fund

Duval de Lavadon

WEPA

23774

TABLEAU

DE LA SITUATION ACTUELLE

DES COLONIES,

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

RPJCB

TABLEAU

MIS SOUS LES YEUX

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

DE LA SITUATION ACTUELLE

DES COLONIES,

Et de la nécessité pressante d'y rétablir le calme.

MESSIEURS,

LORSQUE vous avez tracé les élémens de la législation de l'empire français, vous n'avez pas cru qu'ils fussent également applicables à toutes les parties qui le composent

ou qui y correspondent ; et, en décrétant *qu'il n'y avoit lieu à la formation d'un comité colonial,* vous avez reconnu que les colonies avoient le droit de faire elles-mêmes leur constitution. Celle de Saint-Domingue, qui doit être maintenant assemblée, se livre à ce travail important : bientôt sans doute ses députés le présenteront à la sanction de la métropole ; et cet acte solennel consolidera à jamais une union d'où résultera leur prospérité mutuelle.

Mais, en attendant ce jour desiré de tous les bons citoyens, il est des maux pressans dont l'idée seule effraie l'imagination, dont les suites seroient incalculables, et que votre sagesse, nous osons dire plus, que votre justice peut et doit prévenir.

Vous connoissez, MESSIEURS, cette doctrine répandue par quelques hommes qui ne paroissent animés que des plus purs motifs. Mais la vertu et l'humanité ont aussi quelquefois leur fanatisme, et il est d'autant plus

dangereux, qu'il se présente sous les couleurs de ce qu'il y a de plus respectable sur la terre. Le choix du moment a dû favoriser leur entreprise ; et c'est lorsque le mot de liberté est dans toutes les bouches et retentit dans tous les cœurs, qu'on a cru devoir solliciter avec ardeur l'affranchissement des Nègres et l'abolition de la Traite. Votre opinion, MESSIEURS, est surement déja fixée sur cette grande question, ou du moins vous avez suspendu un jugement qui doit être éclairé par les réclamations des Colons et du Commerce. Qu'il nous soit permis cependant de relever quelques contradictions palpables dans le systême de nos adversaires, adopté par quelques écrivains très-connus. Il est en effet bien extraordinaire que les mêmes écrivains qui proposent l'affranchissement des Nègres et l'abolition de la Traite, conseillent en même temps l'abandon des Colonies, et veulent ou que la France renonce absolument à toute liaison avec elles (car il en est qui vont jusque-là), ou qu'elle se borne à les considérer « non plus comme des provinces asservies,

« mais comme des états amis, protégés, si « l'on veut, mais étrangers et séparés. »

Il seroit trop long, MESSIEURS, et ce n'est pas ici le lieu de réfuter des idées si contraires aux vrais intérêts de la France, et dont les députés des villes maritimes sauront bien faire sentir toutes les inconséquences. Mais il nous importe de vous observer que s'il est prouvé que la France doit laisser les Colonies libres et indépendantes, c'est le comble de l'injustice et de la démence, de lui proposer en même temps l'affranchissement des Nègres; c'est-à-dire, de dépouiller, de mutiler les Colonies, en y renonçant; ainsi qu'un Général ravage les champs qu'il est forcé de livrer à l'ennemi. Qu'en vain, pour se justifier et atténuer leurs torts, ces écrivains, abandonnant depuis peu l'idée de l'affranchissement, se rabattent sur celle de l'abolition; ils n'en sont pas moins coupables d'avoir cherché à entraîner, à égarer l'opinion publique sur le premier objet, en semant leurs principes et leurs conseils avec tant de

profusion, qu'ils ont pénétré parmi les Nègres, qui déja réclament la liberté à haute voix et avec menaces. Qu'à l'égard de la Traite, leurs idées non moins fausses et dangereuses manquent également le but de l'intérêt national, et celui d'humanité qu'ils se proposent : 1°. en ce qu'ils ne feroient que transporter dans des mains étrangères ce qu'ils enlèveroient à la France ; 2°. en ce qu'indépendamment des réglemens sages, qui éclorront à coup sûr du sein des assemblées coloniales, sur l'objet intéressant de la nourriture et du traitement des Nègres, un des plus sûrs moyens d'améliorer leur sort, est d'en augmenter le nombre et de renforcer les ateliers, ce qui rendra la somme du travail proportionément plus légère pour chaque individu. Que de la publicité des principes erronés et incendiaires de ces écrivains, il résulte, pour les colonies, une atteinte portée à leur crédit et à leurs cultures; pour le commerce, la crainte de perdre, en tout ou en partie, une créance sur elles de plus de 300 millions, et une diminution sensible dans

la navigation ; pour le royaume en général, la suspension du travail de plusieurs millions d'hommes, que les Colonies seules mettent en activité ; pour la France, sous le rapport politique, l'extinction de la marine royale, la perte d'un numéraire immense, l'accroissement de puissance des peuples voisins et rivaux : enfin, s'il est vrai que tant de maux ne puissent être envisagés que dans le lointain, il en est plusieurs qui menacent nos têtes dès à présent, et qui sont le triste fruit de ces conseils perfides ou indiscrets.

Vous le savez, MESSIEURS, des avant-coureurs effrayans annoncent dans toutes les Colonies françoises un embrâsement prochain et terrible, ou plutôt il y a éclaté par-tout ; et peut-être, étouffé dans sa naissance, ne tardera-t-il pas à reparoître. Une inquiétude, une terreur universelle suspendent toutes les affaires, tous les armemens dans nos ports, et multiplient le nombre des ouvriers sans travail, au milieu d'une saison rigoureuse, et dans un moment de crise, où cette foule

de bras oisifs doit faire trembler. Les malheureux Colons répandus en France, et privés des avances que leur refuse le commerce à l'approche de l'orage, sont suspendus entre le desir de voler au secours de leurs familles et de leurs compatriotes dont les cris les appellent, et la crainte de n'arriver à la vue de leurs foyers, que pour en contempler l'embrâsement, entendre les derniers gémissemens de leurs frères, et peut-être devenir les témoins de la destruction totale de ces Colonies jadis si florissantes.

Non, MESSIEURS, vous ne permettrez point que ces scènes désastreuses se réalisent. Vous êtes hommes, et vous ne laisserez point égorger vos semblables. Vous êtes justes, et vous nous conserverez nos propriétés. Vous êtes Français, et vous estimerez, vous défendrez vous-mêmes ces Colons si lâchement persécutés, si indignement calomniés, en qui le patriotisme, l'attachement à la France, l'emportent sur tout autre sentiment, et qui, sollicités par des émissaires ennemis, par des

écrivains égarés ou pervers, par des circonstances pressantes, exposés au danger extrême de perdre et leurs biens et la vie, tournent encore leurs derniers regards vers la France, lui tendent leurs mains suppliantes, et lui crient : Nos cœurs sont Français, toujours Français! .... Mais si, délaissés, dédaignés, repoussés, les Colons, à la vue d'un pavillon étranger, cédoient au sentiment si naturel de leur conservation, à qui faudrait-il s'en prendre? Serait-ce à eux, ou aux mauvais citoyens qui auroient préparé une telle révolution favorable à nos seuls ennemis, et si fatale à la France? Dans quelle classe faudrait-il chercher et punir des assassins, et des traîtres à la patrie?

Un mot, MESSIEURS, un seul mot, et vous rassurerez les Colons réduits au désespoir; vous dissiperez les alarmes du commerce; les travaux renaîtront dans nos ports; les mers seront bientôt couvertes du pavillon français; les manufactures se relèveront; les sources précieuses de l'abondance reprendront leur cours,

et fertiliseront ce beau royaume, comblé des dons de la nature, et qui ne demande que des lois sages, et la proscription de tout système insensé ou destructeur.

Un mot, MESSIEURS, un seul mot, et vous permettrez aux Colons d'être Français; vous leur permettrez de verser, dans le sein du royaume, des trésors qui y portent partout le mouvement et la vie; vous leur permettrez d'enrichir une patrie qu'ils aimeroient encore, même après avoir été forcés de l'abjurer. Loin de l'éteindre, vous ranimerez en eux ce sentiment vif et inexprimable qui, dans le cœur des infortunés habitans du Canada, de l'Acadie et de la Louisiane, survivoit encore aux revers de la France.

Enfin, MESSIEURS, vous prononcerez hautement que loin d'adopter l'idée de l'affranchissement des Nègres, de l'abolition de la Traite et celle de l'abandon des Colonies, la France, instruite, pénétrée de tous les avantages qu'elle en recueille, resserre les

liens qui les unissent depuis près de deux siècles ; mais qu'elle leur laisse le soin de rédiger leur constitution, et d'ordonner leur régime intérieur, en se réservant le juste droit de le sanctionner, et de régler, de concert avec elles, les lois commerciales qui doivent assurer à la métropole le prix de la protection qu'elle leur donne.

En conséquence, MESSIEURS, vous décréterez que, d'après des nouvelles alarmantes reçues des Colonies françaises, S. M. sera suppliée d'employer les moyens qu'elle jugera convenables, pour y rétablir l'ordre qu'on a tenté d'y troubler, et d'y faire faire, en son nom, une proclamation qui détruise l'effet des faux bruits, que des esprits inquiets ont eu la coupable témérité d'y répandre.

Alors, MESSIEURS, les projets de tous nos ennemis seront confondus : les Colons et le commerce se livreront avec courage et confiance à leurs entreprises et à leurs cultures, sous la sauve-garde des lois conserva-

trices de l'ordre et du pouvoir exécutif, prêt à le maintenir dans toute sa vigueur, et sous les auspices d'un Roi dont le nom toujours cher à des Français, et toujours respecté des Nègres dans les Colonies, y rappelle à lui seul l'idée imposante de la force publique.

Paris, 28 décembre 1789.

76-131
Rosenberg
Jan 76

E789
D983t